

# PROBLÈMES DES CLASSES LINGUISTIQUES EN GRAMMAIRE TRADITIONNELLE : Exemple des adverbes et quelques unités de la classe des « indéfinis » en français

Yrd. Doç. Dr. Nurcan DELEN KARAAĞAÇ  
İstanbul Üniversitesi

## Abstract

*In this paper, we dwell upon the adverbs of french according to different points of the traditional grammarians. In this aim, we proceed to a survey of definition and classification that they have established for the sake to delimit the problematic of the category grammatical. The aim of this study is also to examine a few difficulties encountered during the part of analysis André Martinet has called « identification ». When identifying two segments, the grammarian are required not to found themselves too much upon formal resemblance and to take account of the general system of the described language.*

**Keywords:** *The adverbs of french, tout/tous, quelqu'un/quelques-uns, quelque/quelques and the pronom on.*

Nous nous proposons d'étudier ici quelques difficultés concernant la définition et la classification des adverbes dans les grammaires françaises et les problèmes d'identification de certaines unités, à savoir *tout/tous, quelqu'un/quelques-uns, quelque/quelques* et le pronom *on*.

## 1. Qu'est-ce qu'un adverbe?

De prime abord, il semble relativement facile de répondre à la question « qu'est-ce qu'un adverbe? ». D'ailleurs, tout individu possédant un minimum de connaissances en grammaire pourra prétendre y parvenir: « un mot

*invariable* que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou à un autre adverbe, pour en modifier le sens » dira-t-il et il illustrera aisément son assertion en puisant dans l'incroyable inventaire d'unités offert par le paradigme des adverbes. Rappelons que, si l'on veut fournir une base théorique solide à une analyse linguistique des adverbes, on se doit de dépasser ce stade de réflexion. L'expérience a prouvé que, très vite, on se heurte à de sérieux obstacles; entreprendre de donner une définition cohérente de ce que l'on nomme des adverbes et, par là même, établir un certain nombre de critères qui permettront d'avancer un type de classement relativement fiable, cela s'avère une tâche très ardue.

Nombre de linguistes ont été tentés de répondre à cette question. Cependant, les ouvrages traitant du problème reflètent une telle hétérogénéité dans les opinions qu'il est difficile d'en faire une synthèse. C'est d'ailleurs le principal reproche qu'on peut leur adresser car les seules indications qu'ils nous fournissent sont des étiquetages notionnels vagues et intuitifs. Nous lisons par exemple que tel adverbe exprime la quantité ou l'identité, et nous trouvons des remarques de détail sur tel ou tel adverbe. En revanche rien n'est dit sur l'articulation entre le sens d'un adverbe et son fonctionnement syntaxique, ni sur la relation d'un adverbe à la situation du discours.

En outre, dans la plupart des grammaires, le chapitre consacré aux adverbes souffre de confusions ou d'omissions touchant à la fois au classement des unités, à la définition de leur statut fonctionnel et à la description des rapports susceptibles de s'instaurer entre ces unités. Tout se passe comme si le mécanisme des oppositions, apparent ou du moins sous-jacent dans les autres chapitres, se trouvait ici soudainement dérégulé, ou comme si l'on se résignait, par le biais d'une rubrique consacrée aux adverbes, à ménager dans toute grammaire une sorte de chapitre fourre-tout.

### 1.1. Définition

La notion d'*adverbe* se présente, dans les grammaires du français traditionnelles, comme un ensemble rebelle à tout effort de systématisation. A lire les grammairiens, il paraît effectivement difficile d'en donner une définition et une classification qui rendent compte de la déroutante diversité des éléments qui composent cette classe grammaticale. Traditionnellement, l'*adverbe* est défini comme « un mot *invariable* que l'on joint à un verbe, à un adjectif ou

à un autre adverbe, pour en modifier le sens [...]. Il peut modifier certaines prépositions [...] certaines conjonctions [...]» (Grevisse 1975 : 862). On comprend dès lors comment un critère morphologique (invariable) associé à un critère vaguement « fonctionnel » et sémantique (modifie le sens) ont naturellement donné naissance à une catégorie grammaticale des plus hétérogènes. Nous avons remarqué que cette définition s'établit sur de vagues critères notionnels, et soulignent, d'une part, la difficulté que les grammairiens éprouvent à circonscrire la classe des adverbes et d'autre part, la manière dont se forme cette classe résiduelle et hétéroclite. A ce propos, Bernard Pottier affirme qu'« il semble qu'on ait mis dans la grammaire sous la rubrique *adverbe* tous les mots dont on ne sait que faire. La liste n'en est jamais close et n'en donne pas de définition intégrante. ». (Pottier 1962 :53). Il exprime fort bien le chaos auquel on se trouve confronté lorsqu'on entreprend d'approcher de plus près les différentes formes traditionnellement étiquetées *adverbes*.

## 1.2. Classification

Les progrès notables apportés par la linguistique dans le domaine adverbial ont considérablement fait évaluer les classifications que l'on en propose habituellement. La preuve en est de la nouvelle classification que le *Bon Usage* nous présente dans les dernières éditions. Maurice Grevisse améliore son ouvrage car les sept sous-classes sémantiques traditionnelles (la manière, la quantité ou l'intensité, le temps, le lieu, l'affirmation, la négation et le doute), viennent se substituer trois espèces principales d'adverbes : les adverbes de manière, les adverbes de temps et de lieu et les adverbes de relation logique.

On constate que les changements sont même considérables d'une édition à l'autre du *Bon Usage*. « Il suffit pour s'en rendre compte, de comparer la 11<sup>e</sup> édition (1980) et 12<sup>e</sup> édition (1991). Bien sûr, il ne s'agit pas d'un changement radical ; l'orientation théorique générale n'a pas changé. Mais par ci par là une classe disparate devient moins disparate, un ensemble hétérogène devient plus homogène, un segment compté comme unité est ravalé à son statut subalterne de variante. D'ailleurs, dans l'avant-propos de l'édition de 1991, le réviseur André Goosse revendique explicitement ce souci de refléter 'les conceptions nouvelles en matière de linguistique'. » (Bentolila 1996 :1)

La définition et la classification des adverbes que nous avons rappelées pour commencer aboutissent à un résultat décevant. A suivre ces grammairiens, on croirait qu'il est impossible de définir les adverbes comme formant une classe syntaxiquement isolable. Ces difficultés proviennent évidemment du point de départ sémantique adopté par les grammairiens.

### 1.3. Problème des classes linguistiques dans les grammaires françaises

Le procès que l'on pourrait tenter aux grammairiens qui ont examiné la problématique des classes linguistiques s'étend en fait à l'ensemble des théories fondées sur une distinction en *parties du discours*. A ce propos, Arrivé, Gadet et Galmiche écrivent que : « L'expression *parties du discours* est la traduction littérale de l'expression latine correspondante *partes orationis*, où *partes* serait plus exactement traduit par *éléments* et *orationis* par de la langue. On s'aperçoit alors que les *parties du discours* ont dans la tradition grammaticale la même fonction que les *classes linguistiques* dans la réflexion contemporaine. A l'époque latine, l'inventaire des parties du discours comporte neuf termes : le nom, le verbe, l'article, l'adjectif, le pronom, l adverbe, la préposition, la conjonction et l'interjection. Les définitions qui en sont données sont complexes et hétérogènes, et se distinguent par là des définitions, souvent plus rigoureuses, des linguistes modernes. » (Arrivé, Gadet et Galmiche 1986 : 237).

Un grand nombre des descripteurs se sont penchés sur le sujet sans que jamais une solution réellement satisfaisante n'ait été trouvée concernant le nombre et la nature des parties du discours. Nous appuyerons cette remarque par une réflexion de Joseph Vendryes : « La difficulté de classer les parties du discours est telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification satisfaisante. » (Vendryes 1968 :153). On a émis contre ce système de classification nombre de critiques qui portent à la fois sur le nombre et la définition des parties du discours.

Lucien Tesnière a fort bien résumé le problème : « La classification traditionnelle en dix espèces de mots est fondée simultanément sur les trois critères de la *nature*, de la *fonction*, et de la *position*. En effet, le verbe et le substantif, l'article et le participe sont définis et renommés en considération de leur nature propre. Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les

mots, sont définis et nommés en considération de leur fonction. Enfin, la préposition, qui est placée devant le substantif, et l'interjection, qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées en considération de leur position. Vicieuse à la base, cette classification est inconséquente à l'usage [...] » (Tesnière 1969 :52). Il ressort parfaitement de cette citation de L. Tesnière, très représentative du problème, que l'hétérogénéité dans le choix des critères qui établissent la classification en question complique grandement la situation. En fait, la singularité du problème est la suivante : des critères initialement indépendants les uns des autres semblent converger et créer une universalité apparente. Et la classe des adverbes est un très bon exemple de la vacuité des définitions et de l'hétérogénéité des critères de sélection : les adverbes sont déterminés parfois par le sens, parfois par la fonction, parfois par la position ; on note même parfois une absence d'explication des critères.

Chez Alain Lemaréchal, on trouve la formulation suivante à propos du problème des parties du discours : « L'analyse linguistique doit partir de définitions syntaxiques : il n'est pas possible de s'appuyer, comme on l'a fait pendant longtemps et comme on le voit faire encore dans certaines descriptions, sur des définitions sémantiques pour distinguer les parties du discours (la critique n'en est plus à faire) (Lemaréchal 1989 : 29). La distribution des parties du discours n'en détermine pas moins un certain découpage du réel, qui constitue un premier aspect de la sémantique de la syntaxe, la syntaxe imposant une catégorisation du réel propre à chaque type de système linguistique, dans le domaine aussi bien des *désignations*, des *relations* que des *formulations*. C'est ici que joue pleinement ce que nous avons dit dès l'introduction : si la description du linguiste se fonde sur des critères syntaxiques, l'encodage par le locuteur passe par les catégorisations de la langue où il va s'exprimer, le locuteur doit analyser le réel dans la perspective des structures et possibilités que lui offre la langue ; c'est pour cette raison que 'la sémantique de la syntaxe' fournit la possibilité d'interprétation profonde de l'organisation des énoncés. » (Pottier 1974 :97 cité par Lemaréchal).

## 2. Problèmes d'identification de quelques unités

Nous traitons ici certaines difficultés qu'on rencontre lors de l'identification des quantitatifs comme *tout/tous*, *quelqu'un/quelques-uns* et *quelque/quelques*. Afin de pouvoir identifier ces unités, il faut se fonder à la fois sur le critère morphologique et sur le critère sémantique. Malgré la ressemblance formelle, il vaut mieux ne pas considérer ces unités comme étant le singulier et le pluriel d'un même monème.

Par **morphologie**, on entend *l'étude des variations de forme* des monèmes. Comme le soulignent André Martinet et d'autres linguistes fonctionnalistes dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, « La morphologie joue un rôle important dans la présentation de la grammaire d'une langue comme le français. Mais pour comprendre comment fonctionne une langue, il faut se convaincre que les variations de forme des monèmes représentent, dans leur ensemble, des complications dont on pourrait se passer sans que le message se voie privé d'aucun trait de sens : [...]. Ce qui est essentiel, en grammaire, c'est de distinguer les différences de forme qui n'entraînent aucune différence de sens de celles qui, au contraire, font en sorte que celui qui entend comprend autrement. » (Martinet 1979 :7).

Après ce constat, il semble indispensable de étudier très rapidement les termes de *genre* et de *nombre* dans l'optique fonctionnelle pour la clarté de notre travail. Le « genre » appartient à la morphologie. En français, les noms se répartissent en deux genres : le masculin et le féminin. En règle générale, un nom n'a qu'un genre. Il est du masculin ou du féminin (*la chaise, le livre*). Quant au nombre, A. Martinet écrit : « La classe dite 'nombre' ne comporte qu'un monème, le 'pluriel' qui s'oppose à son absence. Il paraît préférable de ne pas suivre ici la tradition qui donne un nom, le 'singulier', à cette absence de pluriel : la 'forme non plurielle', dans *Le lion est un noble animal*, n'implique pas l'unicité de l'animal ; cette 'forme non plurielle' s'identifie avec le nom nu. Le singulier n'a donc ni valeur spécifique, ni représentant formel dans l'énoncé, ou, en termes plus simples, ni forme ni sens. » (Martinet 1979 :7). Nous suivons cette interprétation dans notre traitement des classes linguistiques.

### 2.1. Cas de *tout/tous*

Nous précisons que chez la plupart des grammairiens traditionnels ou modernes (Wagner et Pinchon, Grevisse, Béchade, etc.) le genre et le nombre sont, l'un et l'autre, mis sur le même plan. Ces grammairiens considèrent, par

exemple, les unités *tout* et *tous* comme étant le singulier et le pluriel d'un même monème. Au contraire, dans l'optique fonctionnelle, le nombre et le genre sont rangés dans deux classes de faits aussi différents qu'il est possible. Il suffit pour illustrer cette constatation de reprendre la formulation de Fernand Bentolila à propos de *tout* et *tous* : Il s'exprime ainsi : « Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de délimiter les domaines respectifs de la sémantique et de la syntaxe parce qu'il y a un signifié commun à *tout* et à *tous*. C'est la *totalité* mais chacun sait intuitivement que cela ne suffit pas pour identifier *tout* et *tous* comme le singulier et le pluriel d'un même monème ; on ne peut pas dire que *tout* est à *tous* ce que *cheval* est à *chevaux*. Malgré cette double ressemblance (formelle et sémantique), il faut, dans ce cas, poser deux monèmes. » (Bentolila 1978 :6).

## 2.2. Cas de *quelqu'un/quelques-uns*

Malgré la ressemblance formelle, *quelqu'un* et *quelques-uns* sont deux unités de sens différent et n'ont pas les mêmes compatibilités syntaxiques. Ainsi, on peut dire :

- (1) *Paul connaît quelques-uns de ces auteurs*
- (2) *Paul en connaît quelques-uns.*

Mais on ne peut pas dire :

- (3) *\*Paul quelqu'un de ces auteurs.*
- (4) *\* Paul en connaît quelqu'un.*

## 2.3. Cas de *quelque/quelques*

Avant d'étudier le fonctionnement syntaxique de *quelque*, il nous semble utile de préciser un fait intéressant, à savoir que la plupart des grammaires traditionnelles françaises que nous avons examinées traitent *quelque* au singulier et *quelques* au pluriel comme étant une seule unité. Or, pour nous il s'agit de deux unités bien distinctes. Il nous semble important de préciser la différence qui existe entre *quelque* au singulier et *quelques* au pluriel. Nous nous appuyons sur des arguments de type syntaxique pour la mettre en évidence. On peut dire :

(5) *Quelques étudiants ont oublié de rendre leur travail.*

mais on ne peut dire :

(6) \**Quelque étudiant a oublié de rendre son travail.*

Nous avons besoin de la modalisation de l'énoncé pour que cette phrase soit acceptable comme l'indique l'exemple suivant :

(7) *Quelque étudiant aura oublié de rendre son travail.*

Antoine Culioli l'a démontré dans une explication très convaincante : « une analyse approximative montre que l'occurrence de *quelque* dans *quelque* N est nécessairement liée à la présence d'un marqueur modal, qui introduit une valeur modale supplémentaire. En d'autres termes, *quelque* N est incompatible avec l'assertion stricte. Ainsi, en dehors de la métalangue des logiciens (où *quelque* rend le latin *aliquis*), il n'est pas possible de dire en français \* *quelque employé a oublié de fermer la fenêtre*, alors que l'on peut avoir (il y a) *un employé/quelqu'un (qui) a oublié de fermer la fenêtre*. Mais si l'on introduit, par exemple, une modalité supputative, on obtient *quelque employé aura oublié/a dû oublier/a pu oublier de fermer la fenêtre*, qui est bien formé. » (Culioli 1983 : 22).

Nous avons constaté qu'il existe une ressemblance formelle entre *quelque* et *quelques*. Mais cette ressemblance reste uniquement d'ordre formel : il ne faudrait en aucun cas identifier *quelque* et *quelques* comme le singulier et le pluriel d'un même monème. A ce propos, F. Bentolila écrit : « Je suggérerais pour ma part de ne pas considérer *quelques hommes* comme le pluriel de *quelque homme*. En français contemporain en effet, *quelques hommes* n'est soumis à aucune contrainte de type aspectuel ou modal, ce qui n'est pas le cas de *quelque homme*. » (Bentolila 1999 :2).

#### 2.4. Cas de *on*

Le pronom *on*, dont la langue française fait un si grand usage, offre la particularité d'être en même temps un indéfini et un personnel. Rappelons que la plupart des grammairiens traditionnels, Kr. Sandfeld, R. et G. Le Bidois, M. Grevisse, font figurer le pronom *on* dans la classe des « pronoms indéfinis » alors que les linguistes A. Martinet, M. Arrivé, F. Gadet l'étudient dans la classe des pronoms personnels. Nous partageons le point de vue de ces derniers

parce que l'examen du comportement syntaxique du pronom *on*, invite plutôt à le considérer comme un pronom personnel.

Nous avons la possibilité de remplacer le pronom *on*, selon le contexte, par n'importe lequel des six pronoms personnels (*je, tu, il, nous, vous, ils*) :

(8) *On fait ce qu'on veut* (= Je)

(9) *Alors on fait l'intéressant* (=Tu, vous)

(10) *Mme de Fervaques se décida...à répondre à Julien... Peu à peu on prit la douce habitude d'écrire presque tous les jours. (Stendhal, Le Rouge et Le Noir) (on = elle)*

Notre travail a montré que l'analyse linguistique doit partir de définitions syntaxiques. Il n'est pas possible de s'appuyer, comme les grammairiens traditionnels français l'ont fait pendant longtemps et comme nous le voyons faire encore, sur des définitions sémantiques. Le critère sémantique retenu par la plupart des grammairiens traditionnels ne permet pas d'identifier efficacement les classes linguistiques même s'il a une valeur descriptive. Le seul critère identificatoire est le critère syntaxique.

Nous nous justifions cependant en rappelant l'objectif initial de ce travail, à savoir un premier déblayage de la catégorie grammaticale des adverbes telle qu'on l'entend dans la grammaire traditionnelle. C'est pourquoi il vaut considérer chaque unité séparément, telle qu'elle se présente dans le corpus. Ensuite, les unités étant saisies dans leur fonctionnement syntaxique et sémantique, il s'agit de les classer selon qu'elles peuvent assumer toutes les fonctions du nom (sujet, objet, objet direct, etc.), à proprement parler, dans la phrase ou n'apparaître qu'à l'intérieur d'un groupe fonctionnel. Quoi qu'il en soit, la notion de fonction intervient dans les deux cas mais à des niveaux différents.

### Bibliographie

ARRIVE M., F. GADET et M. GALMICHE, 1986, *La grammaire d'aujourd'hui*, Guide alphabétique de linguistique française, Paris, Flammarion

BECHADE H. -D., 1994, *Grammaire française*, Paris, P.U.F.

- BENTOLILA F., 1978, « Sémantique et étude des unités significatives », *Syntaxe et sens*, Journée d'études, Université René Descartes, U.E.R. de Linguistique Générale et Appliquée
- BENTOLILA F., 1996, « Comment intégrer les acquis de la linguistique dans l'élaboration d'une grammaire, XXI<sup>e</sup> Colloque international de la linguistique fonctionnelle, Iasi/ Roumanie
- BENTOLILA F., 1999, « Problèmes d'identification », XXIII<sup>e</sup> Colloque international de linguistique fonctionnelle, Lugano, Suisse
- CULIOLI A., 1983, « A propos de *quelque* », *Linguistique, énonciation, Aspects et détermination*, S.FISHER et J.-J. FRANKEL (éds.), Paris, Editions de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (l'E.H.E.S.S.)
- GREVISSE M., 1973, 1993, *Le Bon Usage*, Duculot, Gembloux
- HAGEGE C., 1985, *L'homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard
- LEMARECHAL A., 1989, *Les parties du discours, sémantique et syntaxe*, Paris, P.U.F.
- MARTINET A. (dir.), 1979, *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris, Didier
- MOIGNET G., 1981, *Systématique de la langue française*, Paris, Klincksieck
- POTTIER B., 1962, *Systématique des éléments de relation*, Paris, Klincksieck
- POTTIER B., 1974, *Linguistique générale : théorie et description*, Paris, Klincksieck
- TESNIERE L., 1969, *Eléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck
- VENDRYES J., 1968, *Le langage*, Introduction linguistique à l'histoire, Paris, Albin Michel
- WAGNER R.-L et J. PINCHON, 1991, *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Hachette